

VALORISER L'ACTE DEFENSIF

REGLE 8 : ACTIONS CONFORMES A LA REGLE

- Il est permis :
- A : D'enlever le ballon à l'adversaire avec la main ouverte
- B : De contrôler le corps de l'adversaire avec les bras pliés et de l'accompagner de cette manière

Passage en force

- Il est permis :
- C : De barrer les trajectoires de déplacement de l'adversaire avec son torse
- Commentaires
Barrer le chemin signifie : empêcher l'adversaire de prendre un espace libre ou l'intervalle. La mise en place de la position de barrage, le comportement durant son exécution et son aboutissement doivent être réalisés de manière passive

VIDEOS

RAPPEL REGLES DU HANDBALL



LE MARCHER

LE PIED

LE MANIEMENT DU

BALLON

LE MARCHER

- Après le dribble : 3 pas autorisés après le contrôle du ballon.
- Après la réception de balle avec un ou les 2 pieds au sol : 3 pas autorisés après le contrôle du ballon.
- Après la réception de balle en l'air : Toucher le sol avec un pied ou les 2 pieds en même temps n'est pas considéré comme un pas (contact nul ou appui zéro). Ensuite 3 pas autorisés.

LE PIED

- Il est interdit de :
- Toucher le ballon avec le pied ou la jambe (en dessous du genou). JF pour l'adversaire
- Toucher volontairement le ballon lancé par l'adversaire avec le pied ou la jambe. La sanction est progressive (SPP) et JF pour l'adversaire.
- Toucher volontairement le ballon lancé par l'adversaire avec le pied ou la jambe pour empêcher une OMB. La sanction est adaptée

LE MANIEMENT DU BALLON

- Il est interdit de :
- Après que le ballon est été maîtrisé, de le toucher plusieurs fois de suite, à moins qu'il n'est touché entre-temps le sol, un autre joueur ou le but ; **CEPENDANT** le toucher plus d'une fois n'est pas sanctionné si le joueur « **commet une faute de réception** », c'est-à-dire qu'il ne parvient pas à saisir ou à arrêter le ballon dans sa tentative de le maîtriser.

VIDEOS